

DECRET D /2021/ **045** /PRG/SGG
PORTANT AVANCEMENT EN GRADE DES OFFICIERS
SUPERIEURS DE POLICE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi L/2013/044/CNT du 12 Janvier 2013, portant statut spécial de la Police Nationale ;
- Vu le Décret D/2013/169/PRG/SGG du 09 Décembre 2013, portant structures et missions de la Police Nationale ;
- Vu le Décret D/2018/214/PRG/SGG du 7 Novembre 2018, portant Attributions et Organisation du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- Vu le Décret D/2021/014/PRG/SGG du 15 Janvier 2021, portant nomination du premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/015/PRG/SGG du 18 Janvier 2021, portant structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret D/2021/017-018-024-028/PRG/SGG des 19, 21, 23 et 27 Janvier 2021 portant Composition partielle du Gouvernement.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les Officiers Supérieurs de Police dont les Noms et Prénoms suivent sont promus au grade de Contrôleur Général conformément au tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms	Matricules
01	Aboubacar Fabou CAMARA	199 246 P
02	Sékou KEITA	191 817 S
03	Zakaria CAMARA	192 982 L
04	Faïra CONDE	197 779 Y
05	Massa KABA	200 678 T
06	Ibrahima Sory CONDE	149 818 W
07	Cheick Mohamed KEITA	192 154 B
08	Mamadou Sannou DIALLO	192 149 W
09	Alphonse LOUA	192 125 F
10	Mamadou Djouldé BARRY	197 766 C
11	Mamadouba CAMARA	209 717 R
12	Mounir CISSE	208 044 T
13	Moussa CONDE	153 143 D

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires entre en vigueur pour compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au journal Officiel de la République.

1 0 FEV. 2021
Conakry le.....